



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 025 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 6 octobre 2009

Président

M. David Sweet

Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 6 octobre 2009

• (0905)

[Français]

Le greffier du comité (M. Jacques Lahaie): Honorables membres du comité,

[Traduction]

Je constate que nous avons le quorum. Nous pouvons donc procéder à l'élection d'un président. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NP): Je propose que M. David Sweet soit élu président.

Le greffier: Y a-t-il d'autres motions?

Il est proposé par M. Stoffer que M. Sweet soit élu président du comité. Plaît-il aux membres du comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

Des voix: Bravo!

Le greffier: Si le comité est d'accord, nous allons procéder à l'élection des vice-présidents. J'ai besoin d'une motion pour l'élection des vice-présidents pour l'opposition officielle.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Je propose que M. Oliphant du Parti libéral soit élu vice-président.

Le greffier: Y a-t-il d'autres motions?

Il est proposé par M. Stoffer que M. Oliphant soit élu vice-président du comité pour l'opposition. Plaît-il aux membres du comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Nous allons maintenant procéder à l'élection du deuxième vice-président.

Monsieur Gaudet.

[Français]

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): J'aimerais proposer la candidature de M. Peter Stoffer.

Le greffier: Il est donc proposé par M. Gaudet que M. Stoffer soit élu vice-président du comité.

[Traduction]

Plaît-il aux membres du comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: J'inviterais maintenant le président à...

Le président (M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Je vous remercie, messieurs.

Nous n'avons pas de dames avec nous aujourd'hui, il n'y a que des hommes. Pardon, je ne pensais pas aux dames qui font partie du personnel, mais aux deux Judy qui sont absentes.

Merci beaucoup de la confiance que vous me témoignez encore une fois.

Merci, Jacques, de diriger la séance et de vous occuper des protocoles nécessaires pour l'élection du président et des vice-présidents.

Lorsque je siège à des comités, on suspend habituellement la séance après l'élection du président et des vice-présidents, mais je pense que pour utiliser notre temps le plus efficacement possible, s'il plaît aux membres du comité, nous pourrions jeter un coup d'oeil aux affaires à venir et décider à tout le moins de la marche à suivre afin que nous puissions commencer à convoquer des témoins, etc., et commencer nos travaux. Nous avons déjà abordé la question, mais j'aimerais poursuivre la discussion avec vous sur les prochaines étapes.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: C'est ce que nous avons fait au comité des pêches, monsieur, et nous l'avons fait à huis clos. Je ne sais pas si nous devons faire de même.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Stoffer. Oui, c'est ce que nous faisons habituellement, et je vous remercie. Nous allons procéder à huis clos et nous allons prendre quelques instants pour effectuer la transition.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>